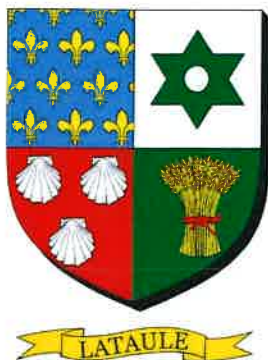


MAIRIE de LATAULE



N° DP 060 351 23 T0009

Demande déposée le 26/10/2023
Demande complétée le 25/11/2023

Demandeur :	Madame Sophie DERIC Monsieur Mathieu MICHEL
Demeurant à :	141 rue de Cuvilly 60490 LATAULE
Sur un terrain sis à :	141 rue de Cuvilly 60490 LATAULE Et cadastré 351 B 43, 351 B 44, 351 B 45
Nature des Travaux :	installation de fenêtres de toit

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE N°2024-003 délivré par le Maire au nom de la commune

Le maire de la commune de LATAULE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Madame DERIC Sophie et Monsieur MICHEL Mathieu, enregistrée sous le numéro DP 060 351 23 T0009 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 25/12/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le 06/02/2024
ID : 060-216003483-20240206-DP06035123T0009-AR

SLO

Fait à LATAULE, le 6 février 2024
Le Maire,
René MAHET



NOTA BENE : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Une déclaration devra être effectuée par le demandeur auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales en date du 06/02/2024 et publiée et mise en ligne le 06/02/2024